

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-475
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval concernant le versement d'une bonification de subvention de 156 200 \$ au montant total de 530 079 \$, et ce, dans le cadre l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social 2019-2024 de Laval	
<p>No dossier(s) interne(s) :</p> <p>No LV : NE S'APPLIQUE PAS</p> <p>DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle 13-L'Abord-à-Plouffe</p> <p>Date CE souhaitée : 2024-02-14</p> <p>Date CM souhaitée : 2024-03-12</p>		
<p>Actions : SUBVENTION</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">CT requis : Oui</p> <p style="padding-left: 40px;">Montant : 156 200,00 \$</p> <p style="padding-left: 40px;">Année du budget : 2024-2025</p> <p>Provenance du financement : 1-60303-5999-11-119110-00000</p> <p><u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p><u>Personne physique/morale</u> Office municipal d'habitation de Laval</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-475
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-08-11 CM-20210811-822 APPROBATION - TROISIÈME AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le troisième avenant à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3991)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-05-05 CM-20210505-441 PROTOCOLE D'ENTENTE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 373 879 \$ attribuée dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2022 pour la réalisation du projet «Vers un continuum de services dans le secteur des IVM»;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1283)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-12-01 CM-20201201-1047 RATIFICATION - PREMIER ET DEUXIÈME AVENANTS - ENTENTE SECTORIELLE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de ratifier l'approbation des premier et deuxième avenants à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval, direction de santé publique.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4974)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-10-01 CM-20191001-867 APPROBATION - ENTENTE SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-475
<p>d'approuver l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022 à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval - Direction de santé publique;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-3972)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Laval approuvait l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 en vue de soutenir des initiatives issues du plan d'action de la PRDS. Ratifiée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), cette entente comprend également des contributions financières de l'entente entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2024 de la PRDS. En novembre 2020, le conseil municipal approuvait un premier et un deuxième avenant en lien avec cette entente afin d'en modifier la répartition des sommes sans en affecter l'enveloppe globale et, en août 2021, il approuvait un troisième avenant prolongeant sa durée.</p> <p>Le fonctionnement établi pour le financement des actions en lien avec la PRDS passe par l'élaboration et la validation d'un plan de travail pour chacune des cellules de travail reliées à un objectif du plan d'action de la PRDS. La participation aux cellules de travail est ouverte à tous. Trois dates de dépôt des demandes sont annoncées annuellement.</p> <p>Dans le cadre de la date de dépôt du 30 octobre 2023, 7 demandes ont été reçues, lesquelles étaient toutes admissibles. Ces demandes ont été analysées par le comité d'analyse, lequel a émis ses recommandations au comité régional transitoire. Ce comité, composé des gestionnaires des bailleurs des fonds, du milieu communautaire et du milieu institutionnel et philanthropique, recommande favorablement quatre projets. Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, une demande est recommandée au Conseil municipal, et ce, conformément aux délégations de pouvoirs. En effet, l'addenda au protocole d'entente initial ici présenté vise la bonification de la subvention initiale au montant de 156 200 \$ portant le montant global de la subvention à 530 079 \$ pour la réalisation du projet «Vers un continuum de services pour le secteur des IVM». Cette initiative, dont le fiduciaire est l'Office municipal d'habitation de Laval, vise à poursuivre le développement et maintenir le continuum de services pour les résident-e-s du secteur Val-Martin dans Chomedey par une augmentation de l'accompagnement et des références aux services et une intensification de la collaboration entre les organismes du quartier.</p> <p>Trois autres projets seront recommandés au comité exécutif dans le contexte où les montants totaux alloués aux projets sont de moins de 200 000 \$. Les quatre projets représentent un nouvel investissement total de 366 412 \$.</p> <p>Deux autres projets, recommandés dans le cadre du cycle de dépôt de demandes du 20 octobre 2023, ont été entérinés lors du comité exécutif du 17 janvier 2024. Le dernier projet, débutant plus tard en 2024, sera soumis dans le cadre d'un autre sommaire décisionnel ultérieurement.</p> <p>Rappelons que dans le cadre de la PRDS, les cellules de travail déterminent une organisation parmi les partenaires membres pour agir à titre de fiduciaire de la subvention.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le financement de la présente subvention provient de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024 pour une bonification de 156 200\$ portant la subvention globale est de 530 079\$.</p> <p>La subvention accordée et la répartition des versements sont présentées dans le tableau de description du projet et des versements, en pièce jointe.</p> <p>Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation. Le financement provient de l'entente PRDS via le partenaire FRR d'un montant de 114 808 \$ et FLAC d'un montant de 41 392\$. Le service a fait un virement pour la part FRR et une augm. rev-dépense pour la part FLAC.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-475
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Office municipal d'habitation de Laval concernant le versement d'une bonification maximale de 156 200\$, portant la subvention maximale totale à 530 079\$, pour la réalisation du projet «Vers un continuum de services dans le secteur des IVM», et ce, dans le cadre de l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>D'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1785351 Coût estimé affectant l'année en cours : 156 200,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
1ere recommandation pour le CM seulement.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2024-02-14 AN - MS - JR	